

HABILITATION IAS NIVEAU 2

150 heures – 100% E-learning



OBJECTIFS

- Répondre aux exigences du livret formation posées par la loi pour les IAS
- Permettre l'accès à la profession en répondant aux exigences de capacité professionnelle pour être immatriculé(e) auprès de l'ORIAS
- Mettre à disposition les connaissances métier
- Actualisation et mise à jour des connaissances



PUBLICS

- Personnes souhaitant obtenir la capacité professionnelle pour accéder au statut de mandataire en assurance
- Les collaborateurs devant produire une attestation de formation les habilitant à exercer l'activité d'Intermédiaire en assurance
- Particuliers en reconversion professionnelle, société de courtage



PRÉREQUIS

Aucun prérequis spécifique



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION

La formation « Intermédiaire en Assurance » permet l'obtention de la capacité professionnelle nécessaire pour s'inscrire sur le registre de l'ORIAS en tant que mandataire de courtier (mandataire toutes branches, assurances de biens, de personnes et de responsabilité), mandataire d'intermédiaire à titre plénier ou mandataire à titre plénier, et salariés exerçant en dehors du siège ou du bureau de production. Vous pourrez aussi être responsable d'un bureau de production ou encore animateur d'un bureau de production.

Cette formation de 150 heures de niveau 2 en full-Learning vous permet d'avancer à votre rythme.



COMPÉTENCES VISÉES (IAS2)

- Appréhender le cadre juridique de l'intermédiaire en assurances
- Etre capable de faire des recommandations sur des contrats d'assurance ou de réassurance,
- Présenter, proposer ou aider à conclure des contrats
- Etre capable de réaliser des travaux préparatoires à la conclusion de contrats d'assurance
- Gérer la gestion et l'exécution de contrats d'assurance
- Fournir les informations nécessaires au souscripteur en fonction de ses besoins et de ses choix
- Etablir un diagnostic des besoins en assurance des particuliers et des entreprises
- Savoir détecter les risques présentés par le souscripteur

MODALITÉS D'ACCÈS

- Entrée et sortie permanentes
- Modules non Accessibles aux personnes malentendantes

ACCÈS À LA FORMATION

- Plateforme accessible 24h/24, 7j/7
- L'apprenant reçoit par mail ses identifiants et créer son mot de passe pour accéder à la plateforme
- Un tuteur est disponible du lundi au vendredi de 9h à 18h



CONDITIONS TECHNIQUES D'ACCÈS À LA PLATEFORME (Poste de travail)

Il est recommandé d'être à l'aise dans la manipulation des outils informatiques (mail, les navigateurs Internet, la bureautique : divers formats de document comme le PDF, Word

Prérequis matériels pour chaque station de travail	Résolution d'écran de 1024x600 pixels	256 MB de mémoire RAM
Navigateurs compatibles	Internet Explorer, Firefox, Chrome ou Safari dans les versions supportées par les éditeurs	
Applications mobiles	IOS 9 ou version supérieure	Android 4.4 ou version supérieure (Android 5.0 ou supérieur pour la lecture des SCORM)
Bande passante minimale requise pour votre connexion internet	512kb/s par poste de travail	



CONTENU DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

Programme de formation prévu à l'article R512-11 du Code des assurances pour les intermédiaires en assurance

*Chaque module comporte des fiches de cours, des quizz intermédiaires, des cas pratiques et un quizz de validation en fin de module
Un manuel de formation reprenant l'intégralité des cours est disponible et téléchargeable.*

UNITÉ 1 : LES SAVOIRS GÉNÉRAUX 50h

La présentation du secteur de l'assurance

Les entreprises d'assurances

L'opération d'assurance

Les différentes catégories d'assurance

L'intermédiation en assurance

La relation avec le client

La lutte contre le blanchiment

UNITÉ 2 : LES ASSURANCES DE PERSONNES (incapacité, invalidité, décès, dépendance, santé) 20h

L'assurance contre les risques corporels (incapacité - invalidité- décès)

La dépendance

L'assurance complémentaire santé

UNITÉ 3 : LES ASSURANCES DE PERSONNES (assurance-vie et capitalisation) 50h

La prise en compte des besoins

Les principales catégories de contrats

Les spécificités

Les contrats collectifs :

L'assurance de groupe

Contrats collectifs au profit des salariés

UNITÉ 4 : LES ASSURANCES DE BIENS ET DE RESPONSABILITE 30h

L'appréciation et la sélection du risque

Les différents types de contrats

Les assurances des risques d'entreprises

La présentation des garanties et la tarification

La vie du contrat

INFO

Durée : 150h

Tarif : 800€ / participant

Eligible au CPF, finançable par le pôle emploi ou autres OPCO (en fonction des critères de prise en charge de chaque financeur et de la situation de chaque participant)

Dates et lieu : Session ouverte à l'année
- FOAD (Formation Ouverte A Distance)

Formatrice : Alexandra REYNIER

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur s'applique à tous les stagiaires qui participent à une action de formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

● *Les méthodes pédagogiques*

Alternance entre apports théoriques acquis à travers des PowerPoint, vidéos, documents et des cas pratiques

Cette alternance permet un apprentissage efficace et une mémorisation facile.

Les quizz intermédiaires aident à la mémorisation, servent de repère à l'apprenant dans sa compréhension, et à s'entraîner.

Les cas pratiques et les mises en situation permettent à l'apprenant de s'assurer de la bonne compréhension et assimilation des cours.

L'apprenant peut télécharger le manuel pour permettre une révision facile et efficace.

FORMATEUR

● *Compétences et qualifications des formateurs*

Alexandra REYNIER a obtenu une maîtrise de Droit Privé.

Durant 10 ans, elle a exercé en tant que conseillère financière à la BANQUE POSTALE.

Puis, a affiné son parcours en devenant conseillère privée à la BANQUE POPULAIRE DES ALPES durant 2 ans.

Pour terminer son cursus de salarié en qualité d'animatrice réseau au sein d'une franche en prêt immobilier pendant 2 années.

Spécialités : Crédits, assurance, banque

MODALITÉS TECHNIQUES D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ASSISTANCE

● *Les moyens techniques*

Accès 24h /24 et 7j/7 à la plateforme de formation pendant 6 mois

Possibilité de proroger l'accès moyennant un coût de 50€ par mois

Possibilité de contacter le formateur par mail, par le tchat disponible sur la plateforme ou encore par téléphone de 9h à 18h

Le délai de réponse est au maximum de 48 heures

Le SAV de la plateforme a le même délai pour le traitement des anomalies

● **Les interlocuteurs**

Pour la formation et le support technique : Mme Alexandra REYNIER

Mail : alexandra.reynier@formafib.fr - Tél : 06 77 26 50 60

Pour l'administratif (dossier stagiaire et prise en charge) : Mme Gwenaël SCOUARNEC

Mail : gwenael.scouarnec@formafib.fr - Tél : 06 16 57 28 34

Standard téléphonique de 9h à 12h et de 14h à 17h : 0806 09 0014 (appel non surtaxé)





DÉROULEMENT DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

● ***Pendant la phase d'apprentissage***

Après avoir créé son compte utilisateur, l'apprenant accède aux 5 parcours.

Les parcours sont indépendants les uns des autres.

Chaque parcours est divisé en modules, chacun est jalonné d'une fiche de cours, de quizz intermédiaires et/ ou de cas pratiques, d'un quizz de validation (10 questions).

Il faut obtenir 60% de bonne réponse pour passer au module suivant. L'apprenant peut rejouer le questionnaire à volonté.

Les quizz intermédiaires sont composés de QCM, QCU, ou questions ouvertes.

Les cas pratiques ou les questions ouvertes font l'objet d'une rédaction par l'apprenant.

Un emplacement est dédié sur la plateforme de formation pour y déposer les réponses.

Le formateur valide la réponse et l'apprenant peut ainsi avoir accès à la correction.

Le formateur est à la disposition de l'apprenant pour l'aider dans la résolution des cas pratiques.

● ***L'examen final***

Lorsque l'apprenant a terminé d'étudier les 5 parcours et qu'il estime être prêt à passer le quizz final, il en informe le formateur qui validera la capacité de l'apprenant à passer le test. Il lui envoie alors l'accès à l'examen final. Il se déroule en ligne.

Il devra répondre à 100 QCM ou QCU en 28 minutes maximum et atteindre un score minimal de 50% pour valider le test final.

Les questions sont tirées au sort dans une base de données et façon aléatoire.

En cas d'échec, l'apprenant peut recommencer sans coût financier supplémentaire..

● ***Après l'obtention du livret***

Le titulaire de l'IAS 2 peut s'inscrire à l'ORIAS en tant que mandataire de courtier
Etre salarié d'un groupe d'assurance.

Postuler dans le domaine de la banque assurance.

Passerelle possible entre l'IAS 2 et l'IAS 1.

● **Modalités de suivi de l'exécution du programme**

Un Tracking permet de connaître le temps de connexion, les dates de connexion, les pourcentages de réussite aux quizz, la validation des modules, l'avancement de la formation.

Cet outil de suivi permet au tuteur de suivre à distance l'évolution du parcours de l'apprenant.



ATTESTATION ET HABILITATION DE LA FORMATION

Une fois tous les modules exécutés à 100%, et l'examen final réussi, il sera délivré au stagiaire un dossier de fin de formation comprenant :

- Une attestation de fin de formation précisant : Date et lieu d'établissement du document, nom et prénom du stagiaire, intitulé de formation, dates d'exécution de l'action, durée en heures prévues et réalisées, résultats de l'évaluation des acquis jalonnant ou terminant la formation, signature et tampon de l'organisme, signature du stagiaire
- Un livret de stage permettant l'inscription ORIAS
- Un relevé de connexion précisant : Date et lieu d'établissement du document, nom et prénom du stagiaire, intitulé de formation, dates d'exécution de l'action, durée en heures prévues et réalisées, dénomination des modules suivis avec temps consacrés, signature et tampon de l'organisme, signature du stagiaire.

Si financement de la formation via le CPF (<i>Compte Epargne Formation</i>), merci de parapher chaque page du programme et de signer ci-dessous
Signature du stagiaire